



# Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint Macaire - saintmacaire.fr - n°49 - janvier 2013

## Les vœux du Maire

Je tiens d'abord à remercier toutes celles et ceux qui s'impliquent au quotidien pour la bonne marche de notre commune et le bien être de ses habitants.

L'année 2012 a été marquée par l'aboutissement de nombreux projets.

En novembre dernier, j'ai inauguré la nouvelle résidence François Bergoeng construite sur le site de l'ancienne usine Patalo. Réalisés par Logévie, ces 23 logements de qualité, accessibles à tous, ont permis de restructurer tout un quartier, une chance pour Saint Macaire. La

commune s'est fortement impliquée dans ce projet en modernisant la voirie alentour et en créant un parking d'une vingtaine de places pour les riverains.

Installé sur le coteau de Pian, le nouveau réservoir d'eau potable a été mis en service en août dernier. Il nous offre désormais un approvisionnement de 500 m<sup>3</sup> contre 150 m<sup>3</sup> précédemment, une défense incendie confortée et d'importantes économies d'eau car notre vieux château d'eau était particulièrement fuyard.

Toujours attentif à nos écoles, qui accueillent plus de 210 élèves, nous avons sécurisé l'accès à l'école primaire et créé un abri. Une classe mobile informatique a été mise à disposition des enseignants pour initier dans les meilleures conditions nos enfants aux nouvelles technologies. Une salle spacieuse a été aménagée pour le périscolaire.

Dans la mesure où nous avons arrêté de servir les communes extérieures, le restaurant scolaire a été réorganisé. Nos locaux, pourtant remis à neuf il y a dix ans, et notre matériel, ne permettaient plus de réaliser autant de repas en respectant les normes exigées par les services vétérinaires. Pendant l'été, la cuisine a été dotée d'un nouveau système d'extraction et la salle de préparation des entrées froides a été climatisée.

Fort de nos engagements pour la jeunesse, je n'oublie pas la mise en service du city stade cet été qui séduit d'ores et déjà beaucoup de macariens.

L'équipe municipale s'est aussi efforcée d'améliorer le quotidien des macariens, je citerai trois exemples : Les efforts de fleurissement,



pour lesquels nous sommes encouragés et félicités par le concours départemental des villages fleuris.

La réduction du nombre de pigeons, les captures par une société spécialisée ont commencé en octobre.

Enfin, l'éclairage public qui s'étend avec de nouveaux points lumineux dans des secteurs qui restaient dans l'ombre jusque là : rue des Pommiers, rue du Palais, rue Chanzy...

Plusieurs évènements ont marqué l'année 2012 : les dix ans de l'association les Edelweiss qui rassemble nos amis randonneurs, Saint Macaire sacré plus beau village de la région par le Magazine du journal Sud Ouest, et la "Une" navrante de ce même journal pour évoquer une maison en ruine possédée à Saint Macaire par un ressortissant anglo irakien, assassiné avec sa famille à Chevaline en Haute-Savoie, information qui a suscité un déferlement médiatique sur la commune.

Les projets 2013 sont nombreux, parmi les plus importants : la restauration des orgues qui est entrée dans sa phase active et celle du kiosque, place Tourny. La reprise des travaux de voirie au printemps, ils ont été suspendus en octobre dernier en raison des difficultés à trouver des financements auprès des banques, plusieurs secteurs de la vieille ville seront traités, le cours de la République verra enfin le nouveau dispositif de ralentissement et de stationnement se mettre en place. L'apport d'une nouvelle ressource en eau pour faire diminuer le taux de fluor de notre forage...

Nous avons eu la satisfaction cette année d'assister à la mise en route du pôle sportif à

proximité du collège, une réalisation initiée par le syndicat des sports Pian /Saint Macaire qui s'impose aujourd'hui par son intérêt communautaire. Nous soutenons aussi particulièrement trois autres projets, à l'échelle de la CDC, qui vont notablement progresser en 2013 : la piste cyclable pour laquelle nous allons lancer cette année les acquisitions foncières, la mise en place d'une nouvelle signalétique, et le projet de lecture publique qui devrait aboutir à une mise en réseau des bibliothèques existantes et la réalisation de deux médiathèques sur le territoire dont une à Saint Macaire....

Au final toutes ces réalisations demandent beaucoup d'implication des élus et je remercie particulièrement ceux qui restent mobilisés malgré les années qui passent.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année, une bonne santé et beaucoup de succès dans tout ce que vous pourrez entreprendre.

*Philippe Patanchon, Maire de Saint-Macaire*

### *L'actualité des associations : Le club de l'amitié*

Compte-rendu de l'assemblée générale du 8 déc. 2012 du Club de l'Amitié de St-Macaire :

L'Assemblée Générale Ordinaire du Club de l'amitié s'est tenue à la mairie de Saint-Macaire le samedi 8 décembre 2012 où elle a rassemblé 180

de ses 249 membres. Pierre Gourgues, le Président, a ouvert la séance et souhaité la bienvenue aux participants. Avant de commencer les travaux de cette Assemblée Générale, il a adressé les vœux de prompt guérison, à tous les membres touchés par la maladie.

Dans son "Rapport Moral", Pierre Gourgues a fait état de l'excellente ambiance au sein du club et de l'augmentation des effectifs qui est de 249 adhérents pour 2012. Avec 210 adhésions à l'ouverture de l'Assemblée Générale 2012, le club devrait passer la barre des 250 membres en 2013 à la clôture des adhésions fixée au 31 janvier 2013. Ce développement est une satisfaction pour les bénévoles qui animent le bureau du club. Avant de lancer le vote pour le renouvellement du tiers sortant du bureau, Pierre Gourgues a remercié pour son travail Françoise Peyre, qui quitte le Bureau pour causes médicales.

Mme Nicole Priam, la Vice-Présidente Secrétaire, a rappelé dans son "Rapport d'Activité" les activités de 2012 à savoir, la galette des rois du 8 janvier, les 4 déjeuners anniviers trimestriels dont celui du 21 juin dans le "Cabaret Les Années Boum" au Moulin de Bagat à Saint Lon Les Mines (3 Cars), les 8 Lotos annuels, la Sortie du 25 Février au Centre Culturel des Carmes de Langon pour le spectacle "Paris en Folie", organisé par le Club Kiwanis Langon-Graveland au profit des Enfants du Monde, le voyage à Dancharia (2 Cars) du 28 Avril, la participation à la journée des



Edelweiss du 1er mai au profit de la Ligue contre le Cancer, le voyage en Auvergne (2 Cars) les 26 et 27 Mai, le voyage en Sud-Bretagne (1 Car) du 2 au 7 Juillet, la journée 25 octobre à Bordeaux à bord du bateau "Princesse d'Aquitaine", la participation à la randonnée des pères Noël du club Edelweiss du 2 décembre au profit de Centre Aliénor des "Chiens de Guides" de Mérignac, mais aussi tous les mercredis après-midi récréatifs (Jeux de société). Rapport approuvé à l'unanimité. Mr Michel Dupuy, le Vice-président Trésorier, a présenté un "Rapport Financier" très satisfaisant, en rappelant que la bonne santé financière du Club a permis d'offrir gracieusement à ses membres la galette des rois, mais aussi de minimiser très fortement le prix des déjeuners Trimestriels en prenant à sa charge prêt d'un tiers du prix de revient. Le Club participe aussi au financement de l'activité des jeux de société du mercredi. En ce qui concerne les voyages, ils s'autofinancent, puisqu'en 2012 le déficit enregistré est de l'ordre de 300 €. Ce résultat correspond à l'objectif de proposer des voyages à prix coutants. Ces résultats financiers sont conformes à la politique du club, qui souhaite orienter ces efforts financiers au profit du plus grand nombre, donc pour les déjeuners Trimestriels. Il a rappelé que les 8 lotos annuels restent la partie la plus importante des recettes du Club et qu'il compte sur la participation du plus grand nombre à ceux de 2013. Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Mr Pierre Gourgues, a précisé que 597 personnes ont voyagé au cours de l'année 2012. Il a ensuite présenté le programme des manifestations pour 2013 à savoir, la galette des rois le 6 Janvier, le voyage à Dancharia le 20 avril, le spectacle aux Carmes à Langon le 27 Avril, les 8 lotos annuels du 19 mars au 7 mai (tous les mardis à 21h), la journée du 1er mai en faveur de la Ligue contre le Cancer, le voyage de 8 à 10 jours en Andalousie entre le 9 et le 18 mai, le déjeuner-spectacle du 1er Juin au restaurant-cabaret "le Relais de Sensey" à Mazerès-Langon, la Balade en Barques sur le Courant d'Huchet le 29 Juin, le week-end au Pays Basque Espagnol les

7 et 8 septembre, l'Assemblée Générale le 7 décembre, et enfin le 15 décembre la participation à la journée caritative du club des Edelweiss.

Avant de clore cette Assemblée Générale, Pierre Gourgues, a

donné les résultats des élections du renouvellement du tiers sortant et a souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents. Il a donné la composition du nouveau Bureau, à savoir : Pierre Gourgues / Président, Michel Dupuy / Vice-président Trésorier, Nicole Priam / Vice-présidente Secrétaire, Guy Belair / Trésorier-Adjoint, Françoise Perez Secrétaire-Adjointe, Gisèle Bouey, Monique Dupuy, Paulette Duchamps, Vincent Duval-Arnould et Colette Labarbe Administrateurs. Le déjeuner, animé par la Troupe de Musique et Danses Irlandaises "Beltaine", honoré de la présence de Mr Philippe Patanchon, maire de Saint-Macaire, fut très apprécié par l'ensemble des Participants. Le but du Club, qui est de se rassembler et de se distraire entre amis, mais aussi et surtout de rompre l'isolement de certains, fut largement atteint.

Renseignements et adhésions auprès de Mme Nicole Priam, Résidence François Bergoëing, 18 Rue Patalo, 33490 Saint-Macaire - 05 56 63 39 61.

## L'actualité des associations



ASSOCIATION LOI 1901

2 place du Mercadiou,  
Tel : 05 56 76 32 37

Email : [langu-on@wanadoo.fr](mailto:langu-on@wanadoo.fr)

blog : <http://langu-on.blogspot.com>

### Des cours d'anglais, de français, d'espagnol, au 2 cours Victor Hugo à Saint Macaire

Tarifs : adhésion de 33 euros (par an et par famille) + 32 séances x 6,15€ ou 7,40 € la séance. Pour le soutien collège et lycée : 60€ la session de vacances à vacances.

Inscriptions possibles toute l'année dans la limite des places disponibles. Cours assurés pour un minimum de 3 élèves et un maximum de 8.

Les temps forts de l'Association : Sorties au théâtre "en anglais" à Bordeaux, Soirées jeux, Participation à la fête du sport et de la culture, à la fête des Mômes, Grande "tea party" au mois de mars, Belle fête de fin d'année, et Voyage... à Dublin ?

↓ *planning des cours*

DES COURS D'ANGLAIS POUR ADULTES ET ENFANTS				ESPAGNOL	FRANÇAIS
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	ADULTES	LANGUE
<b>15h-16h</b> Intermédiaire	<b>17h30-18h30</b> Elémentaire +	<b>9h30-10h15</b> MS-GS-CP	<b>17h30-18h30</b> Conversation (Intermédiaire)	<b>Jeudi</b> <b>17h-18h15</b> Elémentaire	<b>ETRANGERE</b>
<b>16h-17h</b> Pré- intermédiaire	<b>18h30-19h30</b> Pré- intermédiaire	<b>10h40-11h25</b> CE1- CE2-CM1	<b>18h30-19h30</b> Avancé +		<b>ADULTES</b>
<b>17h30-18h30</b> Faux-débutant		<b>11h30-12h15</b> CM1-CM2	<b>19h30-20h30</b> Conversation (Avancé)		<b>Lundi 14h-15h</b>
<b>18h30-19h30</b> Avancé		<b>14h45-16h45</b> Soutien collège et lycée (cours semi- particuliers)	<b>20h45-21h45</b> Intermédiaire		

## Comptes rendus des conseils municipaux

### ◆ Conseil municipal du 27 septembre

Le Conseil municipal s'est réuni le 27 septembre à 21h en présence de 14 élus. Absents excusés: V. Bortot (procuration à D. Scaravetti), J Juge, JP Ramillon.

Le compte rendu du Conseil municipal du 25 Juillet 2012 est adopté à l'unanimité.

**TRAVAUX DE VOIRIE** : Réfection d'une partie de la voie communale n° 72, création d'un parking rue casse liot, réfection d'un trottoir, allées de Savignac.

Monsieur Falissard donne le résultat de la consultation en procédure adaptée organisée en vue de la passation d'un marché de travaux nécessaire à la réalisation des travaux de voirie - réfection d'une partie de la voie communale n° 72, création d'un parking rue casse liot, réfection d'un trottoir allées de Savignac.

Sur la base du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, le classement des offres s'établit ainsi :

numéro 1 – entreprise JEAN PEPIN agence SACER Atlantique  
numéro 2 – entreprise EUROVIA

Monsieur le Maire, représentant du pouvoir adjudicateur, en accord avec la commission informelle concernée, décide de retenir l'offre de l'entreprise Jean PEPIN agence SACER Atlantique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de voirie avec cette entreprise pour un montant total de 109 107,45 € HT soit 130 492,51 € TTC ainsi que tous les actes à venir le concernant (avenant notamment...).

### **CHANGEMENT DE TITULAIRE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Danielle Pemptroit, déléguée suppléante au Conseil communautaire, remplace Vincent Cosson au poste de titulaire. Daniel Boulineau devient délégué suppléant.

### **DIA**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Gatzoff Nedu cours de la République, Audoy Cassagne cours de la République.

## **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 2**

Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications. Ci-joint décision modificative n°2.

Budget de la Commune :

Dépenses d'investissement

article 2135-024	+	4 383,34 €
article 2188-025	+	268,20 €
article 2151-016	+	139 433,81 €
article 21312-024	+	4 984,93 €
article 21784-025	-	12 364,73 €
article 2184-025	+	12 364,73 €
article 2135-024	-	12 610,96 €
article 21312-024	+	12 610,96 €
article 2135-022	-	1 926,21 €
article 21312-022	+	1 926,21 €
article 2128	-	1 466,47 €
article 21312	+	1 466,47 €
article 21316	+	270,00 €
article 21578-025	+	2 768,74 €
article 2188-022	+	2 889,54 €
article 020	-	15 564,75 €

Recettes d'investissement

article 1341	-	16 239,00 €
article 1323	+	16 239,00 €
article 1641	+	139 433,81 €

### **DECISIONS DIVERSES**

#### • Document d'Arpentage

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Escande pour un montant de 400€ HT. L'objectif est de rectifier le document d'arpentage concernant la rue Bergoeing pour y intégrer des parcelles privées dans le domaine public afin de réaliser des trottoirs.

• Indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires au receveur municipal – arrêté interministériel du 16 décembre 1983:

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attributions de l'indemnité de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder à Mme DEGOUY Françoise une indemnité de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires, pour l'année 2012 et les exercices suivants.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

• Subvention sectorisation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité bénéficie d'une inscription au Programme Départemental 2012 pour la réalisation des travaux cités en objet.

Cette inscription porte sur un montant de travaux subventionnés de 45 000,00 € HT

La subvention payable en capital au taux de 50% représente un montant de 22 500,00 € HT

Le montant de la dépense est estimé à 45 000,00 € HT

Soit un montant de 53 820,00 € TTC

Le plan de financement prévisionnel des travaux à réaliser s'établit de la façon suivante :

- Subvention	22 500,00 €
- Autofinancement	8 820,00 €
- Emprunt	22 500,00 €
Soit un total TTC	53 820,00 €

Le Conseil Municipal, ayant déjà adopté le projet général des travaux :

-Approuve la consistance technique de la tranche retenue au présent programme suivant plans et devis établis par le Maître d'Oeuvre,

-Sollicite l'attribution de la subvention du Département,

-Sollicite l'aide de l'Agence de Bassin "Adour Garonne",

-Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles auprès d'un établissement bancaire et signer le contrat de l'emprunt prévu au plan de financement prévisionnel,

-S'engage à mettre en place chaque année les ressources nécessaires au remboursement des annuités et à l'exécution des travaux d'entretien des ouvrages, et, le cas échéant, du matériel.

• Etude préalable à la fusion des syndicats eau et assainissement de la Région de Saint Macaire, de Caudrot et de Verdélais et à la reprise des compétences propres eau ou assainissement collectif des communes de Saint Macaire, Saint Pierre d'Aurillac, Caudrot, Loupiac, Ste Croix du Mont.

Les délégués des 18 communes réunis successivement le 4 juillet et le 11 septembre

2012 ont proposé de confier le portage et l'étude préalable à toute fusion dans le cadre du SDCI au Syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de Saint Macaire basé à Pian sur Garonne.

Ils proposent de répartir les frais d'étude de la façon suivante : 50% pour l'eau potable et 50% pour l'assainissement

- pour l'eau potable, la répartition sera calculée sur la base de la population DGF 2012 de chaque commune à la charge de la collectivité ayant la compétence eau.

- pour l'assainissement collectif et non collectif, la répartition sera proportionnelle au nombre de foyers raccordés ou recensés par chaque collectivité compétente.

La commune accepte :

- Le lancement de l'étude préalable à la fusion des syndicats eau et assainissement de la Région de Saint-Macaire, de Caudrot et de Verdélais et à la reprise des compétences propres eau ou assainissement collectif des communes de Saint-Macaire, Saint Pierre d'Aurillac, Caudrot, Loupiac, Sainte Croix du Mont

- de confier la maîtrise d'ouvrage de cette étude au SIA de la Région de Saint Macaire

- le principe de répartition selon les propositions énoncées

- et s'engage à participer financièrement au financement de cette étude en inscrivant les crédits correspondants au budget 2013

- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire au lancement de cette étude.

• Réduction du nombre de pigeons

Delphine Tach, après étude en commission, propose au Conseil municipal de faire appel à la société SCAPA pour réduire la population de pigeons dans la commune. Une cage sera déposée avec des appelants dans un endroit approprié pour la somme de 280 €. Tous les 15 jours, une intervention dont le montant s'élève à 250 €, permettra la récupération et l'élimination des animaux capturés dans le strict respect de la législation. Le contrat prévoit un engagement de trois mois renouvelable.

Le Maire rappelle le problème récurrent des pigeons à Saint Macaire, particulièrement dans la vieille ville. L'installation d'un pigeonnier avait été envisagée mais le coût et les difficultés techniques d'un tel choix avaient conduit à abandonner ce projet. Il précise que des solutions existent pour protéger les cours intérieures des particuliers (pose de filets) mais aussi pour les empêcher de se poser (piques à fixer).

• Restauration des horloges porte de Benauge

A la demande du Maire, l'entreprise Bodet a proposé un devis de restauration des deux horloges. Il comprend, l'ascension à la corde, l'enlèvement des plaques opaques inutiles, le nettoyage des horloges et la remise en peinture des aiguilles et cadres métalliques, l'obturation des ouvertures par du grillage inox. Le tout pour un montant de 2 416 € HT.

Unanimité du Conseil municipal.

**POINT INTERCOMMUNALITE**

Danielle Pemptroit résume le bilan de la maison petite enfance qui a été réalisé en présence des différents partenaires. La gestion est complexe car elle associe trois services : une crèche classique à Saint Pierre d'Aurillac, une crèche itinérante qui est d'ailleurs accueilli à Saint Macaire et une crèche familiale qui propose des assistantes maternelles. Au final, il ressort que le fonctionnement d'ensemble est tout à fait satisfaisant.

Le Maire indique que la question de la sécurité aux abords du collège est à l'ordre du jour, des propositions d'aménagements ont été faites et une étude plus précise doit être lancée. Un comité de pilotage doit se réunir courant octobre pour faire avancer ce dossier.

**INFORMATIONS DIVERSES**

• Delphine Tach informe le Conseil municipal de l'aménagement imminent au cimetière du site cinéraire composé d'un columbarium 8 cases, d'une stèle du souvenir, d'un espace de dispersion et d'un banc. Le Maire précise que des plantations seront réalisées en périphérie et qu'il faudra ensuite valider un règlement avant de le mettre en service.

• A la demande de la commune, Le Maire informe qu'un diagnostic sanitaire des arbres a été réalisé gratuitement par le CAUE. Il préconise des opérations d'abattage et d'élagage à différents endroits. Ces interventions seront effectuées durant l'hiver et confiées à une entreprise spécialisée.

• Delphine Tach évoque l'inauguration d'un jardin botanique, confié à une association, dans l'emprise de l'USSGETOM à Fargues. Cette cérémonie a été suivie de la visite de la plate forme de compost. Elle souligne aussi les difficultés de ramassage des ordures ménagères par le SICTOM liées à la nouvelle réglementation qui interdit aux véhicules de

collecte de reculer. Elle évoque pour terminer sa demande, en réunion syndicale, de mettre à l'étude la création d'une déchetterie en rive droite, demande qui ne semble pas retenir l'attention pour le moment.

• Le Maire informe le Conseil municipal du lancement par "SudOuest le Mag" d'un concours visant à élire le plus beau village de la région. Saint Macaire a été sélectionné avec 8 autres villages des différents départements desservis par le journal. Le vote s'effectuant sur internet, il invite à se mobiliser pour soutenir notre bourg qui a été retenu pour représenter la Gironde.

**QUESTIONS DIVERSES**

• Daniel Boulineau souligne l'absence de toilettes publiques sur les Allées, elles font particulièrement défaut pendant la saison estivale. Le Maire rappelle l'existence de sanitaires accessibles aux handicapés en mairie mais il convient sans doute d'améliorer la signalétique. Il serait sans doute possible d'installer un bloc sanitaire autonome sur les Allées ce qui pose la question de l'esthétique et du coût de cet équipement urbain.

• Martine Latestère se demande si la pose d'un filet supplémentaire au city stade ne serait pas utile pour limiter la divagation des ballons. Le Maire rappelle que le projet initial n'en comportait aucun et qu'au final un filet a été installé du côté de la route.

• Avec la fin des travaux dans le secteur de la résidence Logévie, Florence Lassarade se demande quand les différents panneaux de signalisation seront installés. Alain Falissard précise qu'ils seront mis en place dans les semaines qui viennent par l'entreprise en charge de ce contrat.

---

**♦ Conseil municipal du 25 octobre**

Le Conseil municipal s'est réuni le 25 octobre à 21h en présence de 12 élus. Absents excusés: V. Bortot, JL Dutreuilh (procuration de vote à V. Cosson), J Juge, D Pemptroit, JP Ramillon.

**EMPRUNT**

Dans la perspective de financer les travaux d'investissement prévus au budget, le Maire propose au Conseil municipal de valider un emprunt de 300 000 € consenti pour une durée de 15 ans. Seules deux banques ont répondu à notre demande, le Crédit agricole offrant les

conditions les plus intéressantes avec un taux à 4,63 %. L'accès au crédit reste difficile, en juillet seule une ligne de trésorerie avait été obtenue.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- approuve à l'unanimité dans le principe le projet qui lui est présenté

- décide de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt ayant les caractéristiques suivantes :

\* Montant : 300.000 €

\* Taux fixe : 4,88 %

\* Taux période : 4,63 %

\* Première échéance: 230 jours après réalisation

\* Durée : 15 Ans

\* Échéance : 28 187,03 €

\* Frais de dossier : 70 €

- prend l'engagement pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **REGIME INDEMNITAIRE**

• Indemnité d'Administration et de Technicité :

-Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 2010 relative à l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.),

-considérant la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe,

-considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant du cadre d'emploi suivant : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

• Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures : -Vu la délibération du Conseil

Municipal en date du 10 Novembre 2010 relative à l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P.)

-considérant la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe,

-considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002) l'indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P.) aux agents relevant du cadre d'emploi suivant : Adjoint technique principal de 2ème classe.

### **DIA**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Meilhac, impasse du Moulin, Poumeyrol, Allée Tourny.

### **♦ Conseil municipal du 8 novembre**

Le Conseil municipal s'est réuni le 8 novembre 2012 à 21h en présence de 14 élus. Absents excusés: J Juge, F Lassarade, D Tach.

Les comptes rendus des Conseils municipaux du 27 septembre et du 25 octobre 2012 sont adoptés à l'unanimité.

### **MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Travaux de voirie nécessaires à l'aménagement des liaisons entre la rue Burdeau et la RD 1113 (carrefour en T) d'une part et la desserte de la parcelle section A n° 827 (carrefour giratoire) d'autre part.

Pour la réalisation des travaux d'aménagement cités en objet, l'établissement d'une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre du cabinet Escande d'un montant de 6 400,00€ HT

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition correspondante et les avenants s'y référant.

### **MISSION D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE**

Perspective d'aménagement d'une unité foncière rue Saint Denis.

Monsieur Falissard expose au Conseil Municipal qu'une étude de faisabilité doit être réalisée afin d'envisager l'implantation de différents aménagements sur un terrain situé entre la rue Saint Denis et la RD 1113.

Cette étude de faisabilité explorera plusieurs hypothèses d'aménagement du secteur avec approche financière de leur coût de réalisation.

Au terme de l'étude, le Conseil Municipal pourra ainsi définir l'option la plus favorable pour cet aménagement et valider les négociations permettant d'aboutir à la maîtrise foncière du site. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition d'honoraires de Catherine GRAVELIER architecte d'un montant total de 3 200,00€ HT (dont 1 200 €HT de prestations du bureau d'études techniques BERCAT)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition correspondante et les avenants s'y référant.

### **CNP Assurances 2013**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à C.N.P. Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auquel il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, décide :

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par C.N.P. Assurances pour une durée d'une année ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

### **DECISIONS DIVERSES**

#### **• Renouvellement des contrats enfance jeunesse**

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse, signé entre la CAF de la Gironde et la Communauté des Communes des Coteaux Macariens est en renouvellement cette année pour une durée de 4 ans : 2012-2015.

Dans ce cadre, il précise que la CAF de la Gironde souhaite que les actions de compétence communales soient dissociées des actions de

compétence communales afin que les prestations soient directement versées aux collectivités compétentes.

Il propose à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention sus nommée.

### **DEMANDE DE LA DDTM**

Le Maire présente la demande de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) visant à faire résilier par la commune la mission d'assistance conseil pour le suivi du contrat d'affermage de l'eau potable. Il regrette de voir l'Etat abandonner ce service aux collectivités qui relèvera désormais du champ concurrentiel. Il propose de ne pas donner suite à cette demande, de toute façon cette réforme nous est imposée à compter de 2013.

Unanimité du Conseil municipal

### **TARIF DE MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES ET PRET DE TABLES ET BANCS**

Après étude en commission, il est proposé au Conseil municipal de valider les mesures suivantes :

- Cette mise à disposition est gratuite pour les associations du canton reconnues d'intérêt public. Pour les autres, le montant de la location est identique à celui demandé aux particuliers à savoir : 125 € pour une journée, 200 € pour deux jours, 300 € pour trois jours. Un chèque de caution de 300 € est demandé.

- Le prêt de tables et bancs est possible pour les macariens, dans la limite des stocks disponibles, à condition d'effectuer une demande écrite déposée en mairie. Le matériel doit être retiré et ramené aux services techniques sur rendez vous.

Unanimité du Conseil municipal

### **REHABILITATION COLLECTIVE DES FUSILLES POUR L'EXEMPLE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE**

Le Maire propose à l'occasion des cérémonies du 11 novembre de demander la réhabilitation collective des 650 soldats fusillés pour l'exemple à l'occasion du premier conflit mondial.

D'août 1914 à septembre 1918, les conseils de guerre ont prononcé 2500 condamnations à mort. Ce sont 650 soldats qui ont été fusillés pour l'exemple, des hommes choisis au hasard, parfois même en raison de leur engagement syndical, jugés rapidement par des conseils de



guerre spéciaux improvisés, condamnés à mort au moindre doute, sans moyen de se défendre, sans recours possible.

Le combat pour cette réhabilitation est menée depuis plusieurs années par la Ligue des droits de l'homme, la Libre pensée, l'Union pacifiste du mouvement de la paix, la Ligue de l'enseignement mais aussi par 17 conseils généraux, 3 conseils régionaux... Ni grâce ni pardon, mais simplement la justice pour les hommes. Tous les fusillés pour l'exemple doivent réintégrer sans réserve la mémoire collective, à égalité avec les autres victimes de la terrifiante boucherie humaine qui ensanglanta le monde au début du XX<sup>o</sup>s. Unanimité du Conseil municipal.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

• Le Maire se félicite de la première place obtenue par Saint Macaire à l'occasion du concours organisé par le supplément magazine du journal Sud Ouest consacrant le plus beau village de la région. Cette récompense atteste de la qualité de notre patrimoine, elle témoigne aussi des efforts accomplis depuis de nombreuses années pour le valoriser. Il précise cependant avoir envoyé un courrier à la rédaction pour rectifier quelques erreurs apparues dans l'article, notamment l'assertion selon laquelle Saint Macaire serait une bastide.

• Le rapport 2011, établi par la DDTM, concernant le Syndicat d'assainissement, est disponible à tous les élus qui souhaiteraient en avoir connaissance.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Jacqueline Beaugé propose d'installer quelques bancs le long de la route du bas afin de permettre aux promeneurs d'en disposer. Le Maire précise qu'il faudra se mettre d'accord sur leur nombre et leur implantation. Il précise que dans les semaines qui viennent les services techniques vont positionner deux nouvelles tables, une dans le prolongement du city stade, l'autre à proximité des jardins familiaux. Quelques bancs, ainsi que des poubelles plus grandes et plus nombreuses seront rajoutés.

---

### **◆ Conseil municipal du 19 décembre**

Le Conseil municipal s'est réuni le 19 décembre 2012 à 21h en présence de 14 élus. Absents excusés : J Juge, F Lassarade, V Bortot (procuration donnée à D. Scaravetti)

Le compte rendu du Conseil municipal du 8 novembre est adopté à l'unanimité.

### **CONVENTION DE PASSAGE DE RESEAUX ELECTRIQUES**

Alain Falissard présente au Conseil Municipal le projet d'ERDF de supprimer le poteau supportant une ligne moyenne tension à l'entrée de la résidence du Moulin. Pour mener à bien cette opération, une autorisation est demandée afin de faire passer un câble en souterrain sur une longueur d'environ 13,50 m sur un terrain voisin propriété de la commune (parcelle B 584). Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la mise en souterrain de ce réseau moyenne tension (à une profondeur minimum de 1,30 m) ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de passage de ce réseau sur la parcelle B 584.

### **CONVENTION POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE LIGNE D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Alain Falissard rappelle qu'à la demande de la commune, le SDEEG va réaliser l'enfouissement d'une ligne basse tension rue de la Fontaine du Thuron. Pour ce faire, la commune doit autoriser la traversée souterraine de la parcelle A652 sur une longueur de 2 m. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour cette intervention,
- et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ces travaux avec le SDEEG.

### **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA PRESTATION DE SERVICE POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales a modifié le paiement des prestations de service de l'accueil périscolaire. En effet, à compter du 1er Janvier 2013, les prestations seront directement versées à la commune. Une nouvelle convention a été établie et a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre, de fixer les engagements réciproques entre les co-signataires. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de service avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accueil périscolaire.

### **ACQUISITION DES PROPRIETES LEFEBVRE**

Les héritiers Lefebvre souhaitant vendre les deux édifices en très mauvais état qu'ils possèdent rue

Amiral Courbet et chemin du palus, le Maire a fait réaliser une évaluation de l'ensemble par France Domaine. Il propose la somme de 25 000€ qui a été acceptée par la famille.

L'acquisition par la commune permettra d'envisager la restructuration de ce secteur et dans un premier temps sa sécurisation. Une proposition d'achat va aussi être faite aux propriétaires des ruines voisines sur la base des estimations de France Domaine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien cet achat.

### **DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SPORTS PIAN-SAINT MACAIRE ET TRANSFERT DE COMPETENCES à la Communauté de**

#### **Communes des Coteaux Macariens**

Sur demande des services de l'Etat, le Conseil municipal doit valider une nouvelle délibération pour permettre ce transfert. Le Conseil municipal après en avoir délibéré (unanimité moins 1 voix contre JL Dutreuilh) décide :

-Le transfert à la CDC des Coteaux Macariens de la totalité des équipements actuellement mis à disposition du syndicat pour l'exercice de ses compétences, à savoir principalement une tribune et des vestiaires adossées à cette dernière.  
-Que les parcelles de la commune de Saint Macaire situées sur la commune de Pian sur Garonne cadastrées section C n° 70 – 74 – 75 – 84 – 436 – 453 – 708 lieu dit Tambourin pour une superficie de 2 ha 86 a 87 ca, mises à la disposition du syndicat seront mises à disposition de la CDC des Coteaux Macariens.

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Sur proposition de Madame le Trésorier par courrier explicatif du 20 novembre 2012 concernant un état en non valeur pour un montant de 372,80 €. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-Décide de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes correspondant à des impayés sur le restaurant scolaire, pour l'année 2011 pour un montant de 207,80 Euros, pour l'année 2012 pour un montant de 165,00 €.

-Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

### **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET n°3**

Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées

pour permettre le règlement de factures en fonctionnement et investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications :

Budget de la Commune :

Dépenses de fonctionnement

article 022	-	6 930,22 €
article 6541	+	428,40 €
article 6554	+	5 966,82 €
article 6574	+	535,00 €

Dépenses d'investissement

article 020	-	11 938,84 €
article 21312-022	+	9 099,17 €
article 2188-022	+	2 357,32 €
article 2182-025	+	482,35 €

### **DECISIONS DIVERSES**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité :

- Un devis de 2 448,00 € HT proposé par la société Bodet afin de permettre le changement du mécanisme défailant de l'horloge et réaliser l'éclairage de cette dernière. Un carillon pourra aussi être décidé à certaines heures.
- Un devis de 4 849 € HT visant à compléter les panneaux de signalisation sur l'ensemble de la commune, notamment dans le secteur de la résidence F. Bergoien.
- Un devis de 4 779 € et un second de 5 202 € pour renouveler et compléter l'installation informatique du secrétariat. A savoir, un nouveau logiciel Magnus afin d'améliorer et compléter le dispositif existant et l'installation d'un serveur plus performant.
- Les nouveaux tarifs du restaurant scolaire. Les différents prix sont augmentés de 0,10 euro.
- L'exonération de la taxe sur les spectacles concernant le Moto Start Club pour la course qu'il organise fin juin.
- Une subvention complémentaire de 535 € à l'Amicale des sapeurs pompiers pour l'organisation du bal du 13 juillet 2012 sur la place de l'horloge.

### **PROJET D'IMPLANTATION DU MULTIPLEXE DE 8 SALLES DE CINEMA SUR LA COMMUNE DE LANGON**

La Maire explique que ce projet risque de mettre en péril les cinémas de proximité installés dans les centres-villes qui existent actuellement à La Réole, Langon, Cadillac, Bazas voire Monségur ou Captieux. Certains d'entre eux sont associatifs

et bénéficient de l'aide des collectivités, ils ont tous réalisé des investissements récents, notamment pour passer au numérique.

Il s'agit de défendre un maillage cohérent de salles sur le territoire, souvent seuls lieux de vie et de cohésion sociale ouvert toute l'année sans discontinuité, au nom de la diversité et de la culture accessible à tous, aux enfants en temps scolaire, aux seniors hors temps scolaire en proposant des tarifs adaptés et raisonnables.

Il s'engage à voter contre ce projet à l'occasion du Comité syndical du Scot qui devra se prononcer sur ce sujet.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Une étude préalable à la fusion des syndicats et collectivités Eau et Assainissement de la région de Saint Macaire va être lancée. Le Maire informe le Conseil municipal de la formation d'un comité de pilotage, deux élus, Delphine Tach et Alain Falissard sont volontaires pour suivre ce dossier.

- Le rapport annuel (2011) du SICTOM est à disposition de tous les élus qui souhaitent obtenir des informations sur le fonctionnement de ce syndicat en charge de la collecte des ordures ménagères sur un vaste territoire.

- Le Maire informe le Conseil municipal des critères d'attribution des subventions de la CDC pour les manifestations sportives et culturelles organisées sur notre territoire qui ont été validés lors du dernier Conseil communautaire.

L'objectif est maintenant d'informer les associations de la commune de ce dispositif, le prochain numéro du Mercadiou pourra en faire écho. →

- Vincent Cosson, premier adjoint, informe le Conseil Municipal d'une nouvelle organisation dans la gestion des services techniques. A sa demande,

Alain Falissard, adjoint en charge des travaux, viendra l'épauler pour planifier et assurer le suivi des interventions des employés de la commune. Son activité professionnelle ne lui permet pas toujours d'assurer chaque semaine cette mission d'encadrement.

- Jean Loup Dutreuilh informe le Conseil Municipal de l'organisation d'un inter village le samedi 15 juin avec les communes de Saint Macaire en Mauges et Saint Macaire du Bois. A l'occasion du week-end de la fête locale, ils se sont engagés avec Franck Zanette à superviser cette manifestation. Cette dernière bénéficie d'une forte implication des pompiers de notre centre de secours et de membres du club de foot des Bleuets Macariens. Une subvention exceptionnelle sera demandée à la commune, par le biais du comité des fêtes, pour aider à son déroulement. Un appel sera lancé pour héberger nos hôtes dans des familles macariennes comme le veut la tradition de cette sympathique rencontre.

- Jean Loup Dutreuilh informe le Conseil municipal de la réunion de la commission cantine en présence de représentants des parents d'élèves, des enseignants et de la responsable du restaurant scolaire. Le fonctionnement apparaît globalement satisfaisant, des informations ont été données sur la nouvelle organisation du service depuis la rentrée en raison de l'arrêt des livraisons aux communes extérieures ainsi que sur les travaux réalisés cet été.

**Communauté de Communes des Coteaux Macariens**

**DEFINITION DU REGLEMENT ET DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES**

REGLEMENT COMMUN		
<b>DATE LIMITE</b> <b>30 janvier de l'année N</b>	La CDC devra apparaître comme co-financier des projets.	La subvention ne pourra pas être supérieure à <b>20%</b> du budget total de la manifestation.
<b>DOSSIER A FOURNIR :</b> CERFA 12156*03 et pièces afférentes Bilan financier de l'opération >> la CDC pourra contrôler la bonne utilisation de la subvention	Une convention sera établie.	La CDC et une commune membre ne peuvent pas financer le même volet d'une manifestation.
CRITERES COMMUNS		
<b>Personnalité juridique</b> Association loi 1901 Affiliée à une fédération (pour assos sportives) Siège situé sur le territoire CDC Déclarée en Préfecture	<b>Caractère intercommunal de l'association</b> Doit proposer des activités aux jeunes le reste de l'année.  Membres de l'association issus de <b>plusieurs communes de la CDC</b>  Être d'intérêt local	<b>Caractère intercommunal de la manifestation</b> Être en adéquation avec les compétences de la CDC Avoir lieu sur le canton  Ouverte aux personnes n'appartenant pas à l'association
<b>CRITERES PROPRES AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES</b> Thème culturel, tel qu'entendu dans les statuts de la CDC  Favoriser l'intégration de la population estviale et nouveaux arrivants  <b>Public enfance et jeunesse</b> Valoriser l'identité du territoire et son rayonnement : patrimoine vert, fluvial et immatériel  Favoriser la convivialité et la rencontre intergénérationnelle des habitants		<b>Entrée devra être gratuite</b>  Impliquer la population locale dans ces manifestations  Être ouvert à tous  Ouverte au public jeune

Issue de la délibération 2013-208 du 11 décembre 2013

## Informations diverses

### ♦ Jardins familiaux

3 emplacements sont disponibles, vous pouvez vous adresser à la mairie.

Adhésion à l'association : 20€/an. Assemblée Générale le 7 février, 20h30 à la mairie.

### ♦ Nouveau bureau au Roseau Macarlen

Le nouveau bureau de l'association de pêche sera présenté le 28 janvier à 18h30 à la mairie.

### ♦ Nouveaux habitants

Le conseil municipal est ravi de voir arriver de nouveaux habitants. Nous leur demandons de se faire connaître à la mairie, ce qui permettra d'organiser une rencontre pour faire connaissance.

### ♦ Enquête publique

Ouverture d'une enquête publique du 28 janvier au 1<sup>er</sup> mars 2013, en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux de suppression du passage à niveau n°62 avec rétablissement de la RD 672 sur le territoire des communes de Saint-Macaire et de Pian sur Garonne. Vous trouverez l'arrêté correspondant sur le site web de la commune.

### ♦ Piégeage des pigeons

L'opération a permis pour l'instant de capturer une centaine de pigeons ; elle se poursuit.

## La bibliothèque devient municipale



Jusqu'alors, l'association du Prieuré gérait la bibliothèque de St Macaire. D'un commun accord, il a été décidé qu'un changement de lieu permettrait l'agrandissement de celle-ci et le renouvellement des usagers. De fait, la bibliothèque devrait s'installer au printemps au Relais Postal, place du Mercadiou. Nous aurons besoin de nouveaux bénévoles, outre ceux ou celles qui ont le mérite de s'être investi jusque là ! Ce projet n'est que la première étape d'un projet plus ambitieux de médiathèque qui se profile actuellement à la communauté de commune, dans le cadre d'un réseau cantonal. Si ce projet vous intéresse et que vous souhaitez vous investir, merci de vous faire connaître en mairie.

## L'inter-villages des St Macaire

Lors de la fête de la St Jean, un inter-villages aura lieu le samedi 15 juin après midi, avec St Macaire en Mauges et St Macaire du Bois. C'est l'occasion de retrouver les Macairois, qui feront le déplacement pour participer à cette rencontre

amicale : ils arriveront le 15/06 à midi et repartiront le dimanche après midi.

Si vous souhaitez participer à l'organisation des jeux, si vous avez la possibilité d'héberger (une nuit), vous pouvez contacter la mairie, ou bien :

- Jean Loup Dutreuilh : 06 89 39 26 57

- Christophe Saint-Marc : 06 85 14 51 87.

Un petit groupe de volontaires s'est déjà mis au travail pour préparer la manifestation avec notamment des membres des sapeurs-pompiers, mais toute bonne volonté est la bienvenue.

Des jeunes filles sont recherchées pour participer à l'accueil, ainsi qu'à la remise des prix.

## Mettez du S.E.L dans vos vies !

Le "S.E.L de Garonne" vous ouvre ses portes pour une autre vision du monde au quotidien. Les membres échangent des services, des biens, des compétences, des envies... tout ce qui peut créer du lien entre les gens. Pour nous rencontrer :

-Le lundi de 14h à 16h : CVLV à Verdélais

-Le mardi : boutique "Simone et les Mauhargats" (19 rue Carnot, St-Macaire) de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h (hors vacances scolaires).

Pour changer, échangeons !

A commencer par un atelier couture réservé aux adhérents du S.E.L, dès le lundi 28 janvier 2013 de 14h à 16h avec Christiane LALANNE (réservation au 05 56 76 78 83).

## Qualité de l'eau

Le journal 'Sud Ouest' évoquait dans un article du 18 janvier 2013 les communes de la région qui distribuaient de l'eau "polluée" grâce à une dérogation. Saint-Macaire bénéficie effectivement d'une dérogation car l'eau de son forage dépasse légèrement le seuil autorisé en fluor. Il n'en reste pas moins que **cette eau est parfaitement potable**. La commune et la SOGEDO qui distribue l'eau pour le compte de la commune, communiquent régulièrement sur la qualité de la ressource. La DDASS préconise de ne pas donner de fluor aux jeunes enfants en raison de sa présence dans l'eau du robinet. Elle conseille aux particuliers et à la collectivité de fournir de l'eau minérale à ces mêmes enfants afin de protéger l'émail des dents qui pourrait être taché. Depuis 2009, le restaurant scolaire sert exclusivement de l'eau minérale aux élèves.

La commune a entrepris des travaux importants pour mélanger l'eau de son forage avec une ressource extérieure afin de diluer le fluor. La dérogation se termine en 2014 et le mélange devrait être opérationnel au 2<sup>ème</sup> semestre 2013.